

Communiqué de presse

Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada

Assemblée annuelle de 2010 à Halifax

Clôture de la 92^e assemblée annuelle de la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada, à Halifax

À l'occasion de la 92^e assemblée annuelle de la Conférence pour l'harmonisation des lois du Canada, des avocats-conseils de tout le pays se sont réunis cette semaine à Halifax pour discuter d'un certain nombre de questions d'intérêt public importantes, notamment la procréation médicalement assistée, le vol d'identité et les poursuites abusives.

« La Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada contribue de façon vitale au système juridique canadien et à la société canadienne », affirmait le ministre de la Justice Ross Landry. « Cet organisme national met de l'avant des réformes bien fondées et utiles en matière de droit civil et criminel et ce, en temps opportun et de façon économique. »

La Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada est une organisation nationale qui compte des avocats des secteurs privé et public de partout au Canada, des juges, des représentants d'organismes indépendants de réforme du droit et des professeurs de droit. Les travaux de la Conférence se poursuivent durant toute l'année, et les membres des deux sections se réunissent une fois l'an. La section civile élabore des lois types uniformes et harmonisées qui seront étudiées par les administrations canadiennes. Pour sa part, la section pénale examine et propose des modifications au droit criminel canadien. Cette année, plus de 70 délégués et orateurs ont participé à l'assemblée annuelle.

« Je me réjouis à l'idée que les délégués ont pu profiter de l'hospitalité incomparable des habitants d'Halifax et d'ailleurs en Nouvelle-Écosse ainsi que la beauté du paysage, tout en examinant attentivement de nombreuses questions relatives au droit de la famille à la protection des renseignements personnels, au droit criminel, au droit commercial, au droit des successions et au droit international privé », a affirmé le président de la conférence, M. Russell Getz.

Pendant la semaine, les délégués ont considéré une nouvelle *Loi uniforme sur le statut de l'enfant* afin de fournir des règles claires et cohérentes pour la détermination de la filiation. Les avancées dans le domaine de la procréation assistée ont aidé de nombreux Canadiens qui souhaitaient avoir des enfants. Toutefois, ces avancées technologiques ont entraîné une incertitude juridique pour les parents et les enfants car les lois provinciales et territoriales actuelles ne répondent pas à ces questions clairement et de façon cohérente. La *Loi uniforme sur le statut de l'enfant* serait fondée sur les travaux d'un groupe de travail conjoint composé des membres de la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada et du Comité fédéral-provincial-territorial de coordination des hauts fonctionnaires sur la justice familiale. Les principes directeurs de cette loi sous-tendent les obligations du Canada en regard de la *Convention des Nations Unies relatives aux droits de l'enfant*, notamment les suivantes :

reconnaître l'intérêt supérieur de l'enfant, protéger l'enfant contre la discrimination et assurer la protection du statut de la relation parent-enfant dès la naissance.

Les membres de la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada ont cependant adopté la *Loi sur la prévention des poursuites abusives*, qui vise à permettre aux tribunaux de composer plus facilement avec les poursuites potentiellement abusives.

La Section civile s'est également penchée sur d'autres questions, notamment les lois concernant le vol d'identité, l'établissement de règles précises pour la collecte de fonds par voie d'appel au public de façon non officielle et la mise à jour des lois sur les pratiques frauduleuses.

La Section pénale a examiné environ 28 résolutions proposant des modifications au *Code criminel*, ainsi qu'à ses lois connexes.

Une séance conjointe de la Section pénale et de la Section civile a porté sur l'utilisation adéquate des dossiers de poursuite lors d'instances autres que criminelles, les poursuites abusives, les significations interprovinciales des avis d'infraction et la législation provinciale de droit criminel.

Grâce aux partenariats que les membres de la Conférence ont pu créer au fil des années avec leurs homologues des États-Unis et au Mexique, les délégués ont échangé des idées et des renseignements, et élaboré des approches motivées par des principes sur des questions d'intérêt commun. L'amélioration de l'application des ordonnances de protection nationale entre le Canada et les États-Unis figure au nombre de ces questions. Cette année, nous avons eu le plaisir d'accueillir à titre d'invités messieurs Robert Stein et Michael Houghton, respectivement président et président du Comité exécutif de la Commission américaine sur l'harmonisation.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada ou de tout autre projet de la Conférence, veuillez communiquer avec M. Clark Dalton à l'adresse talaria@shaw.ca